

# Pratiquer le canoë-kayak en ACM

- ▼ La pratique de l'activité est conditionnée par la réussite à un test de natation préalable à la pratique des activités nautiques (*annexe 1 de l'arrêté du 20 juin 2003 modifié*).
- ▼ L'activité nautique en radeau sur des rivières de classe I et II ou sur des plans d'eau ne nécessite pas d'encadrement spécialisé. **Sur les rivières de classes I et II** : L'encadrement de l'activité doit être assuré par une personne titulaire d'une qualification professionnelle requise pour enseigner le canoë-kayak ou par toute personne faisant partie de l'équipe pédagogique préalablement déclarée de l'accueil, titulaire du diplôme de moniteur fédéral délivré par la FFCK ou du BAFA avec une qualification canoë-kayak validée. **Sur les rivières des classes III et IV** : L'encadrement de l'activité doit être assuré par des professionnels titulaires des qualifications spécifiques à ce niveau de pratique.
- ▼ L'équipe d'encadrement doit prendre en compte les capacités du groupe, ses propres facultés ainsi que les éléments liés au milieu (météo, courant, difficultés du parcours) pour constituer son groupe et adapter l'activité.

## Rôle de l'animateur

*Faciliter l'intégration de la pratique dans le projet du séjour...*

### En présence d'un professionnel du C-K

- ▼ Je fais part des caractéristiques du public accueilli (âge, niveau de pratique...)
- ▼ Je définis avec le professionnel le rôle que je peux tenir durant l'animation qui est conduite sous son autorité (ex : aider des jeunes à s'équiper, mise à l'eau des embarcations, accompagnement dans une embarcation...)

### En l'absence d'un professionnel du C-K

- ▼ J'interviens en amont par des animations qui préparent l'activité, renforcent son intérêt et facilitent l'intervention de l'éducateur (ex : Présentation de l'activité, du matériel ; repérage des lieux ; animation nature ; réalisation du test préalable à la pratique des activités nautiques...)
- ▼ Si je suis titulaire d'une qualification qui me permet d'encadrer l'activité, j'en fais un support de découverte en appliquant des techniques d'animation et en développant la motricité au travers de jeux.

## Rôle du directeur

*Proposer une adéquation entre le séjour, le lieu d'activité et éventuellement la prestation d'un professionnel*

- ▼ Si l'animateur encadre l'activité, je le forme et l'informe (conditions d'organisation et de pratique, techniques d'animation, inscription dans le projet pédagogique...)
- ▼ Si je fais intervenir un prestataire, je choisis un professionnel et je définis avec lui et l'équipe d'animation les conditions de son intervention (projet pédagogique, contenu des séances, rôle des animateurs...)
- ▼ J'informe et rassure les familles des mineurs sur la nature des activités pratiquées

---

## Réglementation

La pratique du Canoë-Kayak en ACM est réglementée par les articles R227-10 et R227-13 du Code de l'action sociale et des familles, par **l'annexe 4 de l'arrêté du 20 juin 2003** modifié, ainsi que par les **articles A322-42 et suivants du code du sport**, relatifs aux garanties de technique et de sécurité dans les établissements organisant la pratique ou l'enseignement de la nage en eau vive, du canoë, du kayak, du raft ainsi que de la navigation à l'aide de toute autre embarcation propulsée à la pagaie.

## Intégrer la pratique dans un projet pédagogique ?

### La motricité

La pratique du canoë-kayak et de ses disciplines associées fait appel à des notions particulières en terme de motricité. En effet, l'évolution dans un milieu en mouvement perpétuel sur un support instable ou l'usage des membres inférieurs est réduit, sort l'enfant de ses repères habituels. Il lui sera nécessaire de se créer de nouveaux schémas corporels. Ces notions peuvent/doivent faire l'objet d'un travail en amont avec les enfants mettant en jeu la notion d'équilibre et dissociant les membres inférieurs et supérieurs. Ex : jeux d'équilibres sur des gros ballons.

### Le déplacement

Le canoë-kayak est avant tout un moyen de déplacement. A ce titre, il semble pertinent de pratiquer l'orientation et la navigation. Ces animations en équipe permettent de développer également la coopération entre les enfants dans un milieu naturel spécifique. Ex : Grands jeux, chasse aux trésors, jeux d'orientation.

### La découverte du milieu

En immersion dans le milieu nautique/aquatique, je peux aisément trouver une application directe à la découverte naturaliste et/ou socioculturelle. Dans ce cas, je dois effectuer un travail préparatoire à cette immersion par des jeux de sensibilisation aux espaces et aux espèces, des histoires ou contes... Je ne dois pas oublier de donner aux enfants un but ou un thème précis à ma sortie (qu'il soit concret ou imaginaire).

### L'aspect ludique

En fonction des éléments naturels, bien des aménagements sont envisageables afin de rendre la sortie ludique. Exemples : petit train, échange d'embarcation sur l'eau, baignade, création de formes géométriques, jeux de balles (kayak, polo)...